

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 97 (1952)
Heft: 5

Artikel: Défense occidentale
Autor: Pergent, J.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-348485>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Défense occidentale

LA CONFÉRENCE DE LISBONNE

Peut-on prétendre que la Conférence de Lisbonne, durant la seconde quinzaine de février, ait fait progresser notablement ce vaste problème de la Défense occidentale ? Guère au point de vue politico-stratégique, c'est-à-dire sur ce plan particulier où la politique et les impératifs stratégiques sont curieusement enchevêtrés et où l'un et les autres ne sont jamais entièrement prépondérants, le devenant plutôt à tour de rôle selon les circonstances. Par contre, des progrès beaucoup plus nets auraient été enregistrés au point de vue simplement militaire ou d'organisation générale des forces ; mais ce sont naturellement ces points-là qui sont le moins connus.

La Conférence a été dominée par deux problèmes principaux : la résistance économique des pays européens à leur effort de réarmement ; et le projet d'intégration et de réarmement de l'Allemagne de l'Ouest avec son corollaire, maintenant bien établi, de l'armée européenne.

On sait que le « Comité des Sages », ou plus exactement « Comité temporaire », a été chargé de la tâche presque irréalisable d'apprécier *les contributions des partenaires occidentaux* et d'en chiffrer le montant désirable d'une manière aussi idéale que concrète. Mais comment estimer selon un commun dénominateur des données aussi divergentes ? Alors par exemple qu'un sous-officier américain en service au Commandement suprême touche une solde équivalente à celle d'un

officier supérieur français d'un bureau voisin. Où porter en compte les six années de la guerre d'Indochine, celle-ci coûtant actuellement — en argent seulement — plus que le déficit de l'ensemble du budget français, qui de plus doit subvenir aux dégâts de deux guerres ? Jamais non plus on ne pourra apprécier cette contribution par perte de possibilités économiques des Hollandais, pour ainsi dire forcés de quitter l'Indonésie par le fait d'une mystique « anticolonialiste » fort mal venue.

Le problème, il est vrai, a été abordé d'une autre manière. Le montant global des dépenses de la Défense commune a été chiffré pour l'année 1952 à une somme astronomique se situant entre 75 et 85 milliards de dollars. Les partenaires ayant annoncé leurs participations envisagées, la question se ramenait à resserrer l'écart entre celles-ci et le « financement » américain, lui-même massif et s'élevant aux deux tiers du montant général. Ainsi l'accord paraît avoir été réalisé après quelques ajustements. Et même la contribution de l'Allemagne — bien que cela ne fût pas du ressort du Pacte Atlantique — a même été fixée à 11,25 milliards de marks, ce qui donne un pourcentage (8 ½ %) du revenu national plus faible que ceux de la France et de l'Angleterre (10 %). Cependant si cet accord a été assez facilement obtenu, il est également une autre raison à cela ; c'est-à-dire une réduction d'ensemble de l'effort d'armement ; on a cru pouvoir l'estimer à 20 % pour l'aviation et 25 % pour les troupes terrestres.

A ce sujet, aucune précision certaine n'a été donnée, mais selon les chiffres qui ont circulé, il semble bien que le nombre de divisions des principaux partenaires est à diminuer de deux (France : 12 au lieu de 14 ; et les futures divisions allemandes ramenées à 10) ; par contre, une division de « Marines » porterait le total américain à 7 en Europe. Autre point, peut-être plus important, la cinquantaine de divisions prévues ne seraient immédiatement utilisables que pour 40% et les autres, après des délais plus ou moins longs.

Telle serait en définitive sur le plan des réalités la répercussion de l'essoufflement financier et économique des pays « atlantiques ». A noter de surcroît que tout cet édifice pourrait encore subir des réductions si l'aide des U.S.A. était sérieusement amoindrie, le contribuable américain pouvant faire entendre ses doléances en période électorale.

Certaines théories ont été échafaudées au sujet de ce ralentissement de l'effort et tendant à prouver l'échec d'une politique agressive des U.S.A., le « containment » actuel (sous-entendu à l'encontre de l'U.R.S.S.) ne pouvant pas se muer avant 1954 en un « roll-back » ou « showdown ». Il semble que ce ne soit là que procès de tendance pour raviver neutralisme et défaitisme de guerre froide. Le « containment » avec une trentaine de divisions prêtes ne peut être assuré que parce que d'autres divisions et d'autres moyens sont en voie de création et que si le « vide stratégique », n'est pas comblé dans l'immédiat, il le sera peu à peu dans un avenir proche. Il y a, au contraire, nécessité d'obtenir un rapport de forces satisfaisant et efficace.

L'Allemagne et l'armée européenne ont donc figuré de même à l'avant-scène des débats de la conférence. Celle-ci en tant que « session de Conseil de l'Atlantique-Nord » avait à s'occuper et à statuer sur un rapport concernant « la communauté européenne de défense » (C.E.D., c'est-à-dire l'armée européenne) et d'un autre rapport « des puissances occupantes sur les accords contractuels à conclure avec la République fédérale de l'Allemagne ». Or, ce sont ces accords qui conditionnent la participation de l'Allemagne en l'adaptant à sa condition de pays actuellement « occupé ».

Une base d'entente a été établie en ce sens que le Conseil « a pris note » des deux rapports en question, ce qui revient à les entériner et donc à admettre et le principe de cette « communauté européenne de défense » et celui de l'inclusion de l'Allemagne en son sein. Ce sont là les faits nets. Mais, comme ce fut déjà le cas dans cette affaire de réarmement allemand,

qui avance fort difficilement depuis de nombreux mois, on s'accorde dans l'immédiat sur des principes, toujours de nouveaux, de plus en plus accusés il est vrai — tandis qu'on repousse dans le lointain les réalisations pratiques.

Avant la Conférence de Lisbonne, le Parlement de Bonn et l'Assemblée Nationale de Paris, chacun avec des modalités différentes, avaient également admis ces principes de base. Toutefois l'Assemblée française l'avait assortie d'une demande de garantie en cas de défection d'une partenaire — la question est maintenant à l'étude du côté anglo-saxon — et de la ratification préalable par les Parlements des six pays de la communauté européenne, avant toute exécution sur le plan pratique. Plusieurs mois, ou trimestres de délais... Les premiers soldats allemands ne sont pas encore pour 1952. Le Conseil de l'Atlantique Nord ne pouvait pas ne pas faire siennes ces conditions, bien que le communiqué final de la Conférence mît l'accent sur l'utilité et même la nécessité de la communauté européenne dans le cadre atlantique.

Bien qu'indirectement c'est la première fois que le réarmement et l'intégration de l'Allemagne sont admis officiellement. Au point où en sont les choses, tous deux se feront pour ainsi dire inéluctablement, et sous une forme ou une autre. Le fond de l'affaire dans son stade actuel est une survivance du duel de la France et de l'Allemagne ; c'est par là qu'elle aurait d'ailleurs dû être abordée. Mais de plus en plus elle passe sur un plan international. Les Russes, convaincus maintenant qu'il n'enlèveront pas cette pierre-maitresse à l'édifice occidental, se livrent effrontément à la surenchère d'une armée nationale de l'Allemagne réunifiée. Or, là serait le danger réel, c'est-à-dire sous la forme d'une armée allemande à base prusso-communiste, la seule que les Soviétiques toléreraient. Une armée allemande de l'Ouest dans le cadre atlantique apparaît comme une garantie contre ce danger majeur. Intervertir l'ordre des facteurs des menaces consiste à méconnaître la primauté du conflit Est-Ouest.

Pour terminer avec cette question allemande, il y a lieu de rapporter plusieurs informations signalant que des cadres allemands seraient déjà à l'entraînement aux U.S.A. pour les familiariser avec les méthodes américaines en vue de servir ultérieurement d'instructeurs des premières formations. Le fait, s'il est vérifié, peut être interprété de différentes manières : « efficience » américaine et volonté d'être prêt lorsque toutes les conditions politiques seront remplies ; ou désir de passer outre éventuellement sans plus s'embarrasser des lenteurs de l'Europe à faire son unité.

Dans le *domaine* purement *atlantique* ou du *N.A.T.O.* — qu'une nouvelle mode dénomme *O.T.A.N.* soit le même sigle exprimé en français et dont les mots sont inversés — il importe de mentionner la refonte maintenant réalisée de tous les services en un Secrétariat, siégeant à Paris et dont le titulaire est Anglais ; en outre, l'intégration définitive de la Grèce et de la Turquie (leurs drapeaux flottent déjà en 13^e et 14^e positions sur l'esplanade devant les bâtiments du S.H.A.P.E.) et dont les forces vont être organisées, sans doute à brève échéance, dans les commandements naval de la Méditerranée et terrestre du Proche-Orient.

En outre, la Conférence a fait progresser d'une manière très sensible une grosse question se situant dans le domaine des réalisations militaires pratiques, celle dite de *l'infrastructure*. Le communiqué final ne lui consacre que quelques lignes relatant l'accord intervenu au sujet de son financement. L'affaire était fort compliquée et délicate, car il s'agissait au nom et au profit de la communauté atlantique, d'implanter des services, d'acheter des terrains ou louer des immeubles dans certains pays, dont notamment la France ; jusqu'à présent les règlements s'opéraient par l'expédient des avances de trésorerie. Or, des parts proportionnelles aux différents budgets nationaux ont été établies (13,66 % pour la France). Pour l'année en cours, le montant global des dépenses s'élève entre 500 à 600 millions de dollars. C'est dire la richesse des moyens

mis en œuvre, concernant surtout la création de terrains d'aviation. Enfin, toujours dans ce domaine des réalisations pratiques et techniques, la conférence a eu à se mettre d'accord sur la question des télécommunications, qui est un des points essentiels du programme du S.H.A.P.E. Or, affirme-t-on, des progrès substantiels ont été obtenus dans la mise en commun des réseaux de communications civils, qu'une série d'exercices aéro-terrestres doivent mettre en rodage.

Ainsi maintenant, on parle beaucoup de l'infrastructure, qu'il importe de créer ou parfaire. De la « logistique » également, terme américain définissant l'art de diriger tous les arrières des armées. Or tout cela donnerait amplement matière à une étude. Mais quand donc les questions politiques seront-elles enfin résolues ?...

J. PERGENT,

(Chef du bataillon du cadre de réserve
J. Perret-Gentil)
